

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2020

RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2019-950 - (N° 2367)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL373

présenté par
M. Terlier, rapporteur

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:

L'article 4 de l'ordonnance n° 2019-950 du 11 septembre 2019 précitée est ainsi modifié :

1° Aux second alinéa des 7°, 9° et 10°, après les mots : « code de », il est inséré le mot : « la » ;

2° Au second alinéa du *a* du 11°, après le mot : « justice », il est inséré le mot : « pénale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.